

Le 09 mars 2021 à 18 heures 30, les membres du Conseil municipal de la commune de Saint Roman de Codières régulièrement convoqué se sont réunis dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Luc Villaret, Maire de Sait-Roman de Codières

Présents : Luc Villaret Landes Thierry Olivier Delanoë Odette Dumas
Odenhardt Isa Decisier Geneviève Rouau Xavier Perrier Jacqueline
Etancelin Gérard

Formant la majorité des membres en exercice

Absents excusés : Albin Gaucher
Absent Benoit Martens

Secrétaire de séance : Odette Dumas Salery

Présence de Jérémy VERAMENDI de VAD Architectures pour les points 1 et 2.

1 RESTITUTION PAR L'ARCHITECTE DES APPELS D'OFFRES POUR LE HANGAR DE LA FILIERE BOIS

1.1 Définition de l'étendue du besoin à satisfaire

M. le Maire rappelle au conseil municipal le projet de création de la filière bois sur la commune de Saint-Roman de Codières reconduit par délibération du conseil municipal du 12/06/2020.

Le projet centré sur la production et la commercialisation de plaquettes pour alimenter des chaudières collectives, des produits autres (bois de chauffage, BRF), du bois de service (piquets, autres...) et du bois d'œuvre, nécessite la construction d'une plateforme et d'un hangar de stockage bois.

Les appels d'offres ont été ouverts le 19/02/2021 en présence de la commission d'appel d'offres.

1.2 Le montant prévisionnel du marché

M. le Maire indique que le coût prévisionnel est estimé par le maître d'œuvre à 160 300 € HT. Des demandes de subvention ont également été obtenues.

1.3 Procédure

M. le Maire précise que la procédure utilisée est la procédure adaptée.

Une consultation d'entreprises par voie de procédure adaptée a été lancée pour la dévolution des travaux du hangar de stockage bois qui se décomposent en 2 lots :

Lot 01 Gros œuvre VRD

Lot 02 Charpente métallique

L'avis d'appel public à la concurrence a été publié sur la plateforme de dématérialisation des marchés publics du Gard le 18 janvier 2021 et est paru dans le numéro 2115 du journal « Cévennes magazine ». La date limite de réception des plis était le vendredi 12/02/2021 à 16 heures.

Un compte rendu de la réunion « Commission appels d'offres », qui s'est réunie le vendredi 19/02/2021 et a procédé à l'ouverture des plis, est rapporté au conseil municipal :

Quatre offres ont été reçues dans les délais et retenues par la commission d'ouverture des plis et toutes les propositions ont été jugées recevables au regard des prestations à réaliser.

Notre maître d'œuvre, VAD Architectures, a ensuite procédé à l'étude des offres (voir rapport complet joint). Les critères de jugement des offres sont ceux mentionnés au règlement de la consultation :

60% valeurs techniques des offres,
40% Prix des travaux.

1.4 Analyse des offres

Une première analyse technique des dossiers est exposée pour les deux lots. Lot gros œuvre et lot charpente métallique. Ce qui concerne deux entreprises par lot.

Lot n° 1 Gros œuvre

Le gros œuvre concerne les murs du bâtiment. Deux entreprises ont répondu. L'entreprise Combernoux basée à Bréau dans le Gard et l'entreprise Darver située à Nîmes dans le Gard. Plusieurs critères rentrent dans la note finale : les moyens humains, les moyens matériels, la nuisance, l'hygiène, la méthodologie et les matériaux. La première note est évaluée sur 60 et la deuxième note concerne les analyses financières et s'évalue sur 40.

Après étude des deux dossiers, l'architecte conclue à une note de 57/60 pour les premiers critères pour l'entreprise Combernoux et 54/60 pour l'entreprise Darver.

Pour l'analyse financière, Combernoux obtient 40/40 et Darver 29.20/40.

En conclusion c'est l'entreprise Combernoux la mieux-disante. Pour les délais Darver pouvait commencer en avril et Combernoux en juin.

Quelques questions des membres du conseil :

Olivia Delanoé pose la question des nuisances

Xavier Rouau pose une question sur le travail et de la concordance avec les voisins.

Olivia revient sur le problème de la nidification des oiseaux.

Mais Luc Villaret a répondu qu'un dossier avait été déposé au préalable auprès de Natura 2000 qui a répondu favorablement au projet. Jérémy VERAMENDI rappelle qu'il a déjà travaillé avec Natura 2000.

Isa demande des précisions sur la durée du chantier, ce à quoi Jérémy répond que la durée est estimée à trois ou quatre mois avec une pause de deux à trois semaines en août. L'architecte préparera le chantier et son déroulement avec l'entreprise choisie.

Lot n°2 Charpente métallique

Deux entreprises ont répondu à l'appel d'offres, la première Midi montage de Aubord dans le Gard, et la deuxième Cévennes montage construction métallique à Moulès et Baucels.

Les mêmes critères que le lot n°1 sont exposés. Et les notes retenues sur 100 sont :
 Pour Midi montage 61.26 et pour Cévennes montage construction métallique 86.00.

Les questions du conseil :

Olivia demande si une réunion de préparation de chantier sera prévue. L'architecte répond qu'il prévoit une réunion par semaine avec les entreprises choisies.

Malgré l'augmentation conséquente du fer, les entreprises maintiennent leur prix.

En récapitulatif, donc si on choisit les mieux-disantes et les plus performantes, c'est l'entreprise Combernoux et Cévennes montage construction métallique qui seront retenues. Le total atteint une somme de 115 627 €HT, ce qui est dans la fourchette de l'estimation initiale.

1.5 Classement général des offres

| N° PLIS ENTREPRISE | LOT 1 | | LOT 2 | |
|--|--------------|--------------|--|----------------|
| | 1 COMBERNOUX | 2 DARVER | 3 CEVENNES MONTAGE CONSTRUCTION METALLIQUE | 4 MIDI MONTAGE |
| Offres de prix €HT | 89 313.00 | 122 337.50 | 26 314.00 | 33 676.00 |
| Note Prix de la prestation / 40 | 40 | 29.20 | 40 | 31.26 |
| Note moyen humain/12.50 | 12.50 | 12.50 | 12.50 | 12.50 |
| Note moyen matériel/12.50 | 12.50 | 12.50 | 12.50 | 12.50 |
| Note gestion des nuisances/5.00 | 4.00 | 5.00 | 2.00 | 0.00 |
| Note hygiène et sécurité/5.00 | 5.00 | 5.00 | 3.00 | 0.00 |
| Note méthodologique/20.00 | 18.00 | 15.00 | 13.00 | 5.00 |
| Note Fiche matériaux/5.00 | 5.00 | 4.00 | 3.00 | 0.00 |
| Note Technique /60 | 57.00 | 54.00 | 46.00 | 30.00 |
| NOTE FINALE/100 | 97.00 | 83.20 | 86.00 | 61.26 |

L'offre la mieux disante pour le lot 1 est proposée par l'entreprise Combernoux.

L'offre la mieux disante pour le lot 2 est proposée par l'entreprise Cévennes montage

1.6 Décision

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

-PREND ACTE des propositions présentées par la commission d'ouverture des plis quant à la dévolution des travaux aux entreprises citées dans le rapport joint.

-CHOISIT pour le lot 1 l'offre de l'entreprise Combernoux d'un montant de 89 313€HT et pour le lot 2 l'offre de l'entreprise Cévennes Montage d'un montant de 26 314.00€HT

-AUTORISE M. le Maire à signer les actes d'engagement ainsi que tout document relatif à ce marché.

Vote :

Pour : 9 Abstention : 0 Contre : 0

2 VALIDATION DE CE QUI NOUS LIE AVEC LE CABINET D'ARCHITECTE

Monsieur le maire rappelle que c'est une obligation pour un projet estimé au minimum à 31 000 € d'avoir un bureau d'études qui suit le dossier.

Le contrat avec VAD architecture est estimé à 11 % du montant HT global prévu pour le projet ce qui équivaut à 13 200 €.

Ce contrat est divisé en deux phases. Première phase étude du projet et dépôt de permis. Deuxième phase : dossier d'appel d'offres et suivi du chantier. Ce cabinet a déjà suivi deux gros dossiers pour la mairie : la Bergerie et les logements sociaux. Ces projets ont été évalué satisfaisants.

- Vu l'arrêté accordant le permis de construire d'une plateforme et d'un bâtiment de stockage de plaquettes bois du 24/05/2019,
- Vu la délibération 2020/24 du 12 juin 2020 concernant la poursuite du projet de création d'une filière bois sur la commune de Saint-Roman de Codières,
- Considérant la nécessité pour la commune de confier à un bureau d'études, l'étude et la maîtrise d'œuvre complète des travaux de construction du hangar de stockage bois,

La commune ayant engagé depuis octobre 2018 des démarches avec l'entreprise d'architectes « VAD Architectures », représenté par Monsieur Jérémie Véramendy, sis 20 Rochebelle 30120 AVEZE, il convient de régulariser un contrat de maîtrise d'Œuvre, pris en application de l'article 28 du code de la commande publique.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

APPROUVE le contrat de maîtrise d'œuvre avec VAD architecture.

ACCEPTÉ les termes du contrat et notamment le montant des honoraires tels que fixés à l'article 4 du contrat.

AUTORISE Monsieur le Maire à accomplir les formalités et à signer le contrat de maîtrise d'œuvre.

Vote :

Pour : 9 Abstention : 0 Contre : 0

3 TRANSPORTS SCOLAIRES

La région prend en charge la plus grande partie des frais de transports scolaires des enfants. L'avenant est donc renouvelé.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la loi n°82-1153 du 30 décembre 1982 d'orientation des transports intérieurs (LOTI),

Vu la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe),

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code des Transports,

Vu le Code de l'Éducation,

Vu le décret n° 2014-784 du 8 juillet 2014 relatif à la sécurité des transports collectifs routiers de personnes et portant diverses dispositions relatives au transport routier,

Vu la délibération n°2017/AP-JUIN/14 de l'assemblée plénière du 30 juin 2017 donnant délégation à la Commission Permanente

Vu la convention de délégation de compétence pour l'organisation de services de transport scolaire conclue avec la Région en date du 23 août 2017

Considérant que

Une convention de délégation de compétence pour l'organisation de services de transport scolaire a été conclue avec la Région en date du 23 août 2017 pour une durée de 1 an reconductible.

En l'attente de la définition d'un nouveau conventionnement harmonisé sur l'ensemble du territoire régional, il est proposé aujourd'hui de conclure avec la Région un avenant de prolongation de la convention de délégation de compétence en vigueur pour une durée d'une année supplémentaire, reconductible une fois.

Après en avoir délibéré,**Le Conseil municipal décide :**

ARTICLE UN : d'accepter, dans son principe, la poursuite de la délégation de la compétence transport scolaire de la part de la Région Occitanie.

ARTICLE DEUX : de conclure un avenant à la convention de délégation de compétence d'organisation de services de transport scolaire, conclue avec la Région le 23 août 2017 conformément au modèle joint en annexe à la présente délibération.

ARTICLE TROIS : d'autoriser le Maire à signer cette convention.
Ainsi fait et délibéré à l'unanimité, les jours et mois et an sus-dits

4 DEMANDE DE SUBVENTION DE L'ASSOCIATION EXHALE

Par courrier du 20 janvier 2021, l'association Exhale a sollicité une subvention pour l'organisation de la 6^{ème} édition du festival Les Romanesques. Le festival des Romanesques aura lieu cet été les 20, 21 et 22 août. Ce sera la 6^{ème} édition. Ce festival rencontre toujours un vif succès et concernera cette année la jeunesse de Saint-Roman qui s'investira dans le projet « Zéro déchet ». Le festival a des retombées importantes sur la vie de Saint-Roman (gîtes, associations, producteurs locaux...).

Afin de contribuer à consolider le succès de la 6^{ème} édition de 2021, le Conseil municipal vote à l'unanimité le renouvellement d'une subvention de 2 000€ pour l'année 2021. Cette subvention aidera notamment à la rémunération des professionnels de spectacle, à la location du matériel technique, et au maintien de concerts gratuits.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide d'accorder une subvention de 2 000€ à l'association Exhale pour l'année 2021.

Ainsi fait et délibéré à l'unanimité, les jours et mois et an sus-dits

5 DEMANDE DE SUBVENTION DE L'ASSOCIATION PLUME DE CHEVAL

L'association 'Plume de cheval', est une compagnie implantée depuis 2017 au Savel à Saint-Roman de Codières, dispensant une formation à des stagiaires et élèves réguliers en acrobatie au sol et voltige à cheval ainsi que l'hébergement éventuel de leurs chevaux.

Cette association a été sélectionnée pour délivrer la nouvelle formation professionnelle certifiante « Techniques et interprétation des arts équestres ».

Luc Villaret dit que l'on se doit d'aider cette association. Isa demande si on peut obtenir de leur part une démonstration, mais se pose le problème du lieu à trouver sur la commune car il faut un grand

terrain plat. Des contacts ont été pris entre l'association « Exhale » et l'association « Plume de cheval » pour faire une prestation pendant Les Romanesques.

Afin de développer leur nouvelle activité, par courrier du 18 février 2021, l'association sollicite une subvention de 1 000 € auprès de la commune de Saint-Roman de Codières.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide d'accorder une aide financière de 1 000€ à l'association de 'Plume de cheval', pour 2021.

Voté à l'unanimité.

QUESTIONS DIVERSES

Appel à projet sur la rénovation énergétique des bâtiments

Un recueil d'idées va être mis en place pour que chacun y réfléchisse.

Information SDIS

Souci de répartition des cotisations pour les points suivants : défense, lutte incendie, sécurité des personnes. Il faut s'attendre à des augmentations crescendos car les services à la personne ont augmenté en 2020. Les incendies de végétaux dans la nature représentent 50 des interventions (8h19 sur la commune de St-Roman). Il y a eu 13 départs d'engins en direction de Saint-Roman concernant le SAMU et les pompiers.

Déploiement de la fibre

La société demande un arrêté de voirie pour an car en 2021 la fibre arrivera au village. Il est constaté que la 4G n'est toujours pas accessible dans la vallée du Savel car l'antenne de Saint-Martial a vraisemblablement été déplacée. Le maire propose un rendez-vous avec la Sous-Préfète du Vigan.

Les biens vacants sans maître

Ce sont les récupérations des biens qui n'ont pas eu de successeurs. Séverine et Luc ont travaillé sur ce point. 6 dossiers ont été mis à jour et distribués à certains conseillers pour rechercher les descendants éventuels en enquêtant dans les familles et le voisinage

Dossier « Julien » : 3 ½ ha – terrain situé sous le Bousquet – Dossier donné à Thierry LANDES

Dossier « Cournol » : 3 200 m² – terrain situé vers la Sumènette – dossier donné à Geneviève Decisier

Dossier « Hébrard Sylvain » : 22 m² – situé au milieu de la propriété de la sœur d'André Hébrard à Bourras. Dossier donné à Jackie.

Dossier « Germaine Sauzet » : 4 ha – situé au Boussu très de chez Magali Monti – Dossier donné à Luc

Dossier « Mourgues Auguste » 1ha et 7a – sous le Baralet – dossier donné à Luc

Dossier « Rouyre Marie » 29 m² – La Figuière – dossier donné à Luc.

Évaluation des ponts

Pont du Recodier et pont du Vidourle sur la route Vieille, des travaux sont à prévoir, car des problèmes de sécurité sont apparus.

Élagage de Enedis

L'araignée broyeur d'Enedis a fait des dégâts en faisant un travail de sape sur la coupe des arbres. Deux administrés se sont plaints. Un dossier avec des plaintes et des photos vont être envoyés à Enedis.

Production Bois énergie et impact sur la biodiversité

Plan simplifié de gestion par l'association des producteurs forestiers, description des peuplements, gestion de la forêt, biodiversité, impact après la coupe. La mairie fait attention à tout ce qui se fait dans la forêt. La filière bois travaillera sur :

- la lutte contre l'incendie,
- contre les châtaigneraies déperissantes à renouveler
- à mobiliser les ressources locales,
- à s'inscrire dans la transition énergétique,
- à lutter contre le changement climatique.

Olivia a demandé un plan simplifié de gestion.

Un atlas de la biodiversité a été établi et est à récupérer auprès du Parc National des Cévennes.

DDTM

Les demandes de permis de construire sont signés par le Maire. Il en a la responsabilité. Ils ont toujours été signés avec un avis favorable. La levée de l'AIT a été retournée au service juridique pour avis.

Parents d'élèves de L'école publique de Sumène

La subvention a été votée fin 2020 mais l'association n'a toujours pas fourni le RIB.

Le Marché

Isa propose de se mettre en rapport avec l'association pour voir les attentes du choix du jour (vendredi ou samedi). La commission marché se réunira le mardi 24 mars à 15 heures.

Olivia rappelle que le 9 mai une balade botanique est prévue avec Alain Renaux et un concert avec le groupe Art Vocalis est prévu si la situation sanitaire le permet.

Questions du public qui assistait au conseil en visio conférence :

Michel TASSET se demande qui va couper le bois dans le cadre de la filière bois. Luc lui répond se sera ou l'exploitant forestier ou le propriétaire. La plateforme sera équipée d'une balance.

Béatrice Lefebvre demande puisque l'on accorde une subvention à Exhale, pourquoi cette association impose des prix d'entrée aux habitants de Saint-Roman. La question sera transmise à Exhale.

Catherine CAPIETTO demande si la fibre arrivera dans les vallées. Jackie et Olivia posent la question de

la retraite du berger. Y aurait-il possibilité de l'installation d'un jeune qui reprenne l'activité.

Les questions étant épuisées, la séance est levée à 21 heures 30